

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 12

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, M. FREMIN, Mme BIENTZ,
M. CHRETIEN, Mme COMBES, Mme TESTE

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme CHRETIEN

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme COSTA
Mme PONCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

N° 2024.04.03 - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget principal

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 17 / 04 / 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées, le détail des bordereaux de mandats émis ainsi que celui des bordereaux de titres de recettes,

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui sont prescrites de passer dans ses écritures,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
PAR 9 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,**

- **ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** le compte de gestion du budget principal du Receveur de l'exercice 2023 arrêté en recettes et dépenses aux sommes de :

Résultat de clôture en fonctionnement :	59 444.91 €
Résultat de clôture en investissement :	13 359.38 €
Solde d'exécution :	72 804.29 €

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire